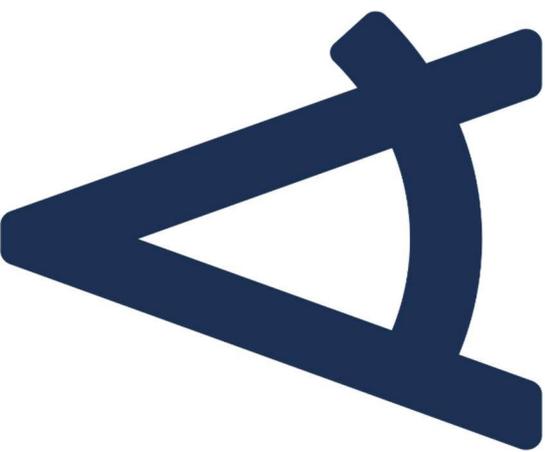


GRAND  
CHAMP

Centre Communal  
d'Action Sociale



# AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Mises en place selon délibération  
2019-CA08JUIL-28



Le CCAS de Grand-Champ a développé, sur le territoire communal, une politique d'aide aux Grégamistes rencontrant des difficultés sociales et financières.

Vous trouverez ici l'ensemble de ces aides qui peuvent vous être attribuées.

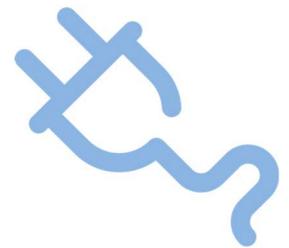


## L'Aide Alimentaire

L'objectif est de fournir des colis alimentaires pour permettre aux personnes ne disposant pas de revenus suffisants, de bénéficier de denrées alimentaires.



## L'Aide à l'énergie et aux fluides



L'objectif est d'éviter l'accroissement des dettes et les déséquilibres budgétaires, voire à plus long terme la suspension de fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau.

L'aide est attribuée sous forme de versement directement au fournisseur d'énergie après passage en commission.



## L'Aide à la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs



L'objectif est de favoriser l'accès à ce type d'activités aux personnes rencontrant des difficultés financières.



## Le secours d'urgence

Ce secours est destiné aux personnes en situation de grande précarité, dans un contexte d'urgence et d'absence de réponses positives des organismes préalablement sollicités.

## L'Avance remboursable

Le CCAS peut accorder une avance remboursable, sans intérêt, pour faire face à des dépenses liées à la réparation d'un véhicule, factures d'énergie, le règlement de frais d'obsèques, lunettes, appareils auditifs, soins médicaux.

## L'Aide à la restauration scolaire

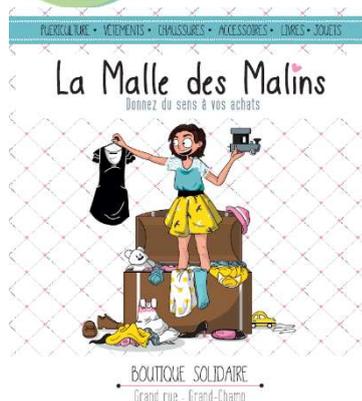
L'aide à la restauration scolaire a pour but d'aider les familles à faibles revenus à prendre en charge le coût des repas de leurs enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles, primaires de la commune.



## L'Aide aux camps

L'aide aux camps a pour but d'aider les familles à faibles revenus à prendre en charge le coût de participation aux camps, permettant ainsi aux enfants de changer de cadre, de se dépayser en accédant à ces quelques jours de vacances. Les camps favorisent également l'expression et développent l'autonomie.

## La Malle des Malins



Ouvert à tout public, ce « vestiaire social » permet l'achat de vêtements, de matériels de puériculture, jeux, jouets et livres, ... à petits prix.



**Pour l'ensemble de ces aides financières, les demandeurs doivent remplir les conditions d'éligibilité et fournir les pièces justificatives nécessaires à l'instruction.**

***L'aide sociale facultative du CCAS ne présente aucun caractère systématique.***

***Elle n'a pas vocation à compenser une insuffisance permanente de ressources et ne se substitue pas aux prestations légales ou extra-légales accordées par les autres organismes.***

***Toutes les demandes d'aides se font auprès du CCAS qui vérifie que les conditions d'attribution sont remplies selon la délibération n°2019-CA08JUIL-28.***

***Les aides financières facultatives accordées par le CCAS sont consenties dans la limite des fonds disponibles inscrits annuellement au budget par le Conseil d'Administration.***

**Pour toutes demandes et informations,  
l'agent du CCAS vous réserve un accueil quotidien :**

- ▶ **Lundi, mardi et jeudi : 8h30 à 12h00 / 14h30 à 17h00**
- ▶ **Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h00**

**Au 02 97 66 75 75**

**CCAS – 12 Rue des Hortensias  
56390 GRAND-CHAMP**